



ARRÊTÉ

Année 2023 N° 218 /MEEM/DC/SGM/DPAF/SA/215SGG23

Portant adoption du Document de Quota de Genre du secteur de l'Énergie

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2023 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du gouvernement ;
- vu** le décret 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des Ministères , tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022;
- vu** le décret n°2023-304 du 07 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;

considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE) dans son volet appui technique au Ministère en charge de l'Énergie, il est adopté le Document de Quota de Genre (DQG) en vue du Renforcement de Capacités techniques des Femmes pour le compte du secteur de l'Énergie.

L'objectif principal est de contribuer à l'accroissement de la représentativité des femmes dans le secteur de l'Énergie.

Article 2 :

Le Secrétaire Général du Ministère et le Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Article 3 :

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 20 DEC 2023



Samou SEIDOU ADAMBI

Ampliations : Original: 01; PR: 06; SGG: 01; AN 04; CC: 02; CS: 02; CES: 02; HAAC: 02; HCJ: 02; MEEM: 02; Autres Ministères: 21; Cabinet MEEM: 01; SGM/MEEM 01; Cabinet SEE ; Directions Centrales MEEM: 02; Directions Techniques MEEM: 04; Organismes sous tutelle MEEM: 09; P2AE : 01; JORB: 01.